



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24038
29 mai 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU
REPRESENTANT SUPPLEANT DU JAPON AU CONSEIL DE SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 11 mai 1992 par le Ministre des affaires étrangères du Japon, attestant que M. Yoshiyuki Motomura a été nommé représentant suppléant du Japon au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
